# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

## Réfection des forges de l'atelier Maréchalerie au lycée Agri'Pôle - Saint-Hilaire-du-Harcouët - Les loges Marchis (50)

---

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 25 novembre 2026 à 16:00

**Région Normandie**
Abbaye aux dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 CAEN CEDEX 01

**SOMMAIRE**


1 - Objet et étendue de la consultation ..... 3
1.1 - Objet ..... 3
1.2 - Mode de passation ..... 3
1.3 - Type et forme de contrat ..... 3
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 3
1.5 - Nomenclature ..... 3
1.6 - Réalisation de prestations similaires ..... 3
2 - Conditions de la consultation ..... 3
2.1 - Délai de validité des offres ..... 3
2.2 - Sous-traitance ..... 3
2.3 - Forme juridique du groupement ..... 3
2.4 - Variantes ..... 4
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles ..... 4
2.6 - Développement durable ..... 4
3 - Les intervenants ..... 4
3.1 - Maîtrise d'œuvre ..... 4
3.2 - Contrôle technique ..... 4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... 4
4 - Conditions relatives au contrat ..... 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 5
5 - Contenu du dossier de consultation ..... 5
6 - Présentation des candidatures et des offres ..... 5
6.1 - Documents à produire ..... 6
6.2 - Visites sur site ..... 6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 7
7.1 - Transmission électronique ..... 7
7.2 - Transmission sous support papier ..... 8
8 - Examen des candidatures et des offres ..... 8
8.1 - Sélection des candidatures ..... 8
8.2 - Attribution des marchés ..... 8
8.3 - Suite à donner à la consultation ..... 9
9 - Renseignements complémentaires ..... 10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 10
9.2 - Procédures de recours ..... 10
10 - Clauses complémentaires ..... 10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Réfection des forges de l'atelier Maréchalerie au lycée Agri'Pôle - Saint-Hilaire-du-Harcouët - Les loges Marchis (50)

Lieu(x) d'exécution :
Lycée Agri'Pôle
400 route de Fougères
50600 Les Loges-Marchis

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : l'objet de la consultation ne permet pas l'identification de prestations distinctes conformément à l'article L 2113-10 du Code de la commande publique.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45331000-6 | Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |
| **Code complémentaire** | **Description** |
| 44161110-0 | Réseaux de distribution de gaz |

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Sous-traitance

En cas de sous-traitance, les tâches éventuellement exclues de la sous-traitance sont citées au sein du CCAP.

## 2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire. Seul le mandataire de l'équipe ne pourra faire acte de candidature que pour une seule équipe. Les autres cotraitants peuvent être membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.4 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée ni imposée.

### 2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Code | Libelle | Description |
|---|---|---|
| PS1 | Plan Particulier de Mise en Sécurité | Plan Particulier de Mise en Sécurité |
| PSE 2 | Report Alarme Incendie | Report Alarme Incendie |

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

### 2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SOGETI INGENIERIE BATIMENT
387 rue des Champs
76230 Bois-guillaume

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIAG - APS - APD – PRO - DCE - AMT - VISA - DET - AOR .

### 3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT
1 AVENUE TSUKUBA
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
SEI/LE/VIEL

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

APAVE SAS
5 rue Atalante
14200 Hérouville Saint Clair

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations sont intégralement financées sur les fonds propres de la Région Normandie

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) – 1 document
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT) (1 document) – Non transmis initialement mais sera déposé en cours de consultation dès réception
- Plan Général de Coordination (1 document)
- Le planning (1 document)
- Les plans – (7 documents)
- Le cadre de réponse - mémoire technique (1 document)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (1 document)
- L'attestation de visite (1 document)
- La déclaration de sous-traitance (DC4) (1 document)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| DUME ou DC1/DC2 (www.economie.gouv.fr) | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (indiquer le montant, l'époque, le lieu d'exécution et le destinataire) | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| L'attestation de visite | Non |
| Le cadre de réponse - mémoire technique complété | Non |
| La déclaration de sous-traitance (DC4) | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Contacter le chargé d'opération au 06.26.64.58.22. (guillaume.simon@normandie.fr)

Le jeudi 5 novembre 2026 à 10h00
Le mardi 10 novembre 2026 à 10h00

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://marchespublics.normandie.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Dans le cadre d'un groupement, vous êtes invités dans la mesure du possible à présenter les pièces de la candidature de chaque co-traitant dans des dossiers distincts.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le nommage des fichiers doit être raccourci afin de faciliter l'ouverture des plis. Ils ne doivent pas dépasser 50 caractères.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Région Normandie - Direction des Bâtiments Régionaux - Service Patrimoine et Appui Juridique - CS 50523 - 14035 CAEN cedex 1.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

**L'acte d'engagement ne sera exigé qu'au terme de la procédure afin de formaliser le marché. Il sera alors adressé pré-rempli mais non signé à l'attributaire qui devra le retourner complété et signé. Le document signé des deux parties sera transmis à l'attributaire avec la notification.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Il est demandé aux candidats de limiter leur offre aux seuls documents nécessaires à leur appréciation et de nommer les fichiers en cohérence avec leur contenu.**

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

### 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1 - Prix des prestations | 40.0 % |
| 2 - Pertinence des actions en termes de développement durable | 10.0 % |
| 3 - Pertinence des moyens humains | 20.0 % |
| 4 - Mesures proposées pour garantir la bonne exécution du chantier | 30.0 % |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 5.

a) La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère 1 - Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

b) Les critères restants seront appréciés à partir du cadre de réponse-mémoire technique et de la grille de notation suivante :
Les critères sont notés sur 5.
**Très insuffisant** = 0 point, absence de réponse ou réponse très incomplète
**Insuffisant** = 1 point, le contenu de l'offre ne répond pas aux attentes
**Partiellement insuffisant** = 2 points, l'offre ne répond que partiellement aux attentes
**Suffisant** = 3 points, l'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier
**Bon** = 4 points, l'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers
**Très intéressant** = 5 points, l'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les mêmes critères de jugements seront intégralement repris pour juger les éventuelles négociations. Les candidats seront de nouveau classés suivant les mêmes critères de sélection.
La négociation pourra porter sur les éléments techniques et/ou financiers et sera menée sur le profil acheteur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents.

Si le candidat ne produit pas l'ensemble de ces documents, et après mise en demeure de l'acheteur restée infructueuse, le marché sera attribué au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sous réserve des mêmes conditions en ce qui concerne la transmission des documents. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables et des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Une attestation d'assurance décennale ainsi qu'une attestation responsabilité civile devront également être produites dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://marchespublics.normandie.fr

Les demandes multiples de renseignements complémentaires pourront être regroupées dans un message unique.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

# 10 - Clauses complémentaires

Le marché prévoit les clauses de réexamen suivantes :
* prix révisables en vertu de l'article R.2112-13 du Code de la commande publique

Des modifications pourront être apportées au marché conformément aux articles R. 2194-1 à R. 2194-10 du Code de la commande publique. Elles pourront porter sur les éléments suivants :
* ajout de prestations en rapport avec l'objet du marché : notifié par voie d'avenant
* modification de la répartition des prestations entre cotraitants : notifiée par voie d'avenant
* ajout de nouveaux contacts à la Région : notifiée unilatéralement par écrit dématérialisé par le Pouvoir adjudicateur titulaire
* modification des conditions d'exécution des prestations ou des modalités d'intervention : notifié par voie d'avenant
* modification des modalités de règlement des comptes : notifié par voie d'avenant
* modification des modalités de réception des prestations : notifié par voie d'avenant
* modification du renoncement ou de l'acceptation de l'avance par le titulaire : notifié par voie d'avenant
* remplacement d'un index disparu sans coefficient de raccordement : notifié par voie d'avenant
* remplacement d'un index disparu avec coefficient de raccordement : notifié unilatéralement par écrit dématérialisé par le pouvoir adjudicateur au titulaire